



RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Aux professeurs de philosophie de l'académie de Lille,

7 juin 2021

Chères et chers collègues,

Division

Inspection
pédagogique
régionale

Dossier suivi par

Bertrand Denis

IA-IPR de philosophie

Téléphone

03 20 15 60 50

Portable

06 79 93 43 73

Courriel

bertrand.denis.ac-
lille.fr

Rectorat de Lille

144 rue de Bavay

BP 709

59033 Lille cedex

Je vous propose un point sur les réponses que nous sommes en mesure d'apporter à ce jour à un certain nombre de questions posées au sujet de cette session du baccalauréat 2021. Cette session inaugure une nouvelle épreuve (l'épreuve orale terminale, dite « grand oral ») pouvant impliquer des examinateurs de philosophie en plus de l'épreuve écrite de tronc commun, introduit une modalité technique de correction nouvelle pour un grand nombre de collègues, avec la dématérialisation des copies, mais s'y ajoutent des aménagements exceptionnels liés à la prise en compte de la situation sanitaire, certains anticipés depuis plusieurs mois (le troisième sujet de dissertation par exemple), mais d'autres plus récents. Tous ces aménagements sont consultables à tout moment sur « les questions-réponses relatives aux examens de la session 2021 », très régulièrement mise à jour, de la page du ministère (<https://www.education.gouv.fr/examens-2021-les-reponses-vos-questions-323222>).

Je vous communique sans plus tarder des précisions supplémentaires sur les points suivants.

1. L'épreuve écrite du 17 juin

Son caractère obligatoire est réaffirmé avec une clarification apportée dans la dernière mise à jour (vendredi 4 juin) des « questions-réponses » référées ci-dessus. (« Pour tout candidat disposant d'une moyenne annuelle pour l'enseignement de philosophie, au cours de l'année 2020-2021, la note la plus élevée entre le contrôle continu (moyenne des moyennes trimestrielles ou semestrielles) et la note obtenue à l'épreuve est retenue. Seuls les candidats présents le jour de l'épreuve peuvent bénéficier de cette mesure de façon automatique, sans nécessité d'en formuler la demande. Il en est de même pour les candidats absents pour cas de force majeure. Ils doivent en faire la demande en même temps que l'envoi de leur justificatif s'ils veulent bénéficier de la mesure sans attendre l'épreuve de remplacement en septembre 2021. ») L'absence à l'épreuve du 17 juin, non justifiée par un cas de force majeure, fait perdre le droit de transformer la note de contrôle continu en note d'examen. La règle habituelle en la matière (la mention NR équivaut de fait à un 0/20 coefficient 8) est alors appliquée lors du calcul des points. Un bon nombre d'élèves compteront sur la note de l'épreuve en raison de notes de contrôle continu insuffisantes, les autres pourront chercher à améliorer leur note. Toute copie montrant les signes évidents d'un refus de faire l'exercice ou d'un mépris de l'épreuve (peut-être, le pire n'est jamais sûr, dans une

plus grande proportion que d'habitude) se verra appliquer le traitement réservé aux « non-copies ». Des consignes précises seront données lors de la réunion d'entente.

2. Les réunions d'entente et d'harmonisation :

Les mesures liées à la situation sanitaire ne permettent pas de réunir en présence les plus de 270 professeurs mobilisés pour la mission de correction des épreuves écrites. Les réunions d'entente et d'harmonisation se feront à distance pour éviter déplacements et brassages, un lien de connexion sera indiqué sur les convocations. La réunion d'entente se tiendra le vendredi 18 juin de 9h à 12h. Pour garantir la qualité des échanges, des commissions n'excédant pas 20 à 25 correcteurs se réuniront, après un temps en plénière, pour échanger sur des copies-tests, scannées la veille en sortie de salle. Ces commissions reprendront leurs travaux pour l'harmonisation le lundi 28 juin au matin, dans l'esprit de collégialité qui caractérise notre pratique disciplinaire de l'évaluation.

La suppression des Epreuves communes (EC) et des épreuves d'enseignement de spécialité de mars entraîne la transformation des notes de contrôle continu des enseignements concernés en note d'épreuve, ce qui impose au DEC de mettre en place des commissions d'harmonisation pour statuer sur critères statistiques sur le modèle de celles qui se sont tenues lors de la session 2020 (résultats par établissement et par matière comparés à ceux des années précédentes). Celles et ceux d'entre vous qui ont participé à des commissions de ce genre lors de la précédente session ont une idée de l'ampleur de la tâche que ce la représente. Ces commissions occuperont les journées du 1^{er} et du 2 juillet. La disposition de retenir la meilleure note entre la moyenne annuelle et la note d'épreuve de philosophie a ensuite imposé de consacrer la journée du 30 juin à la détermination de la note définitive de philosophie, qui implique de valider selon des procédures analogues les notes de contrôle continu. La date limite de retour des notes pour l'épreuve de philosophie (validation des lots) a dû de ce fait être avancée au mardi 29 juin, 18h. Ces conditions sont exceptionnelles.

3. La correction des copies

La correction des copies des épreuves de tronc commun de philosophie, comme d'EAF, le 17 juin, est dématérialisée à compter de cette session 2021. Les copies seront scannées dans les établissements centres d'examen l'après-midi du 17 juin, automatiquement adressées au DEC, qui en assure la ventilation sur toute l'académie en les affectant aux correcteurs, qui devraient pouvoir accéder à leurs lots de copies sur l'application SANTORIN le vendredi 18 dans l'après-midi.

Suite à des requêtes des corps d'inspection concernant la possibilité de télécharger/imprimer les copies en cas de besoin, les obstacles techniques qui l'empêchaient ont pu être levés. La saisie des notes se fait bien entendu en ligne, au fur et à mesure des corrections, et l'étape fastidieuse de report final des notes sur bordereau dans Lotanet est rendue inutile. Les correcteurs peuvent bien entendu revenir à tout moment sur leurs notes et appréciations jusqu'à validation



RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Aux professeurs de philosophie de l'académie de Lille,

7 juin 2021

Division

Inspection
pédagogique
régionale

Dossier suivi par

Bertrand Denis

IA-IPR de philosophie

Téléphone

03 20 15 60 50

Portable

06 79 93 43 73

Courriel

bertrand.denis.ac-
lille.fr

Rectorat de Lille

144 rue de Bavay

BP 709

59033 Lille cedex

finale du lot (qui vaut saisie), corriger les copies dans l'ordre de leur choix, par sujet par exemple. Les statistiques par sujet sont également possibles, comme dans les outils de visualisation que nous avons pu partager lors de précédentes sessions. Ce lien conduit à une première présentation sommaire des fonctionnalités de Santorin <https://www.dailymotion.com/video/x7q83hk> Ouvrir dans votre navigateur l'URL suivant <https://exacyc.orion.education.fr/santorin/baseEcole> vous permet d'accéder à un lot fictif de copies dans SANTORIN et fournit un premier contact avec l'environnement de correction et les fonctionnalités. (J'attire votre attention sur le fait qu'il ne propose que cinq copies de mathématiques, que le paramétrage est adapté à des exercices sur barème, ce qui ne sera bien entendu le cas pour des copies de philosophie, et que toutes les fonctionnalités ne sont pas accessibles dans cette simulation).

La dématérialisation permet un large brassage des copies mais également une répartition lissée entre les lots, qui donne la possibilité de définir les jauges par des valeurs fixes et non par des moyennes, et par suite d'abaisser de façon sensible les maximums par rapport aux sessions précédentes. La mobilisation du plus grand nombre possible de professeurs constitue bien entendu une condition décisive pour une répartition équitable de la charge compte-tenu du délai de correction.

Les services des examens et concours ont dû faire face à un certain nombre de difficultés techniques, qui expliquent que vos convocations ne vous soient pas encore parvenues. Les personnels du DEC œuvrent sans relâche et nous vous remercions pour votre patience.

4. L'épreuve orale terminale, dite « grand oral »,

Il importe de garantir une représentation de la discipline philosophie dans les jurys, notamment pour l'enseignement de spécialité Humanités, littérature, philosophie. Elle sera toutefois limitée cette année compte tenu du délai de correction, pour permettre d'affecter la plus grande partie des correcteurs à la seule épreuve de tronc commun, et maîtriser le nombre de copies par lot sous un seuil raisonnable. La participation aux jurys de grand oral sera limitée à quatre demi-journées pour les professeurs en charge de copies, et ils auront une demi-charge.

5. Epreuves orales du second groupe

Concernant les épreuves du second groupe, qui se tiendront du 7 au 9 juillet, au lendemain de la publication des résultats du premier groupe, pourront être repassées à l'oral les épreuves écrites terminales, à savoir les deux enseignements

de spécialité, la philosophie et le français. Il est possible que davantage d'examineurs de philosophie soient mobilisés par rapport aux années précédentes.

Pour la philosophie tronc commun, les textes prévoient comme vous le savez que les candidats *en voie générale* présentent une œuvre dont la lecture aura été suivie (*la liste mentionnant les passages plus particulièrement étudiés en classe*). **Une note de service est en cours de publication : elle permet, dans le cas où la lecture suivie n'aurait pu être réalisée, d'y substituer un groupement de 10 à 12 textes parmi ceux que le travail de l'année aura permis d'étudier, comme dans les séries technologiques.**

Pour l'enseignement d'Humanités, littérature, philosophie, au second groupe d'épreuve, la disposition est à ce jour celle du texte de référence (B.O. spécial 2 du 13 janvier 2020) : on propose au candidat un texte et une question associée à l'entrée du programme concernée, texte de philosophie ou de littérature selon la discipline de l'examineur. Le programme est celui de ce qu'aurait pu être l'épreuve de mars, allègements compris. On veillera à proposer des textes raisonnablement accessibles, et des questions qui ne seront pas de nature à surprendre.

J'espère que ces précisions auront répondu à certaines de vos interrogations. Je sais qu'elles ne manquent pas à l'approche de cette session d'examen qui s'annonce difficile à l'issue d'une année qui a déjà été éprouvante pour les professeurs, leurs élèves, et les personnels de l'académie. Vous savez pouvoir compter sur mon entier soutien et mon plein engagement à vos côtés pour venir à bout de cette période. Avec toute la reconnaissance de l'inspection pour votre large contribution au bon déroulement de cette session, dans l'intérêt des élèves comme de notre discipline,

Au plaisir de vous retrouver le 18 juin au matin, même par écrans interposés.

Bertrand DENIS